

WEBINAIRE ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le cadre juridique à l'étude des dernières jurisprudences liées à l'action internationale des collectivités

PUBLIC CONCERNÉ

Acteurs des collectivités territoriales

FORMAT

CLASSE VIRTUELLE
(12 PERSONNES MAXIMUM)

Descriptif

En 2007, la loi Thiollière a été saluée par nombre de commentateurs comme clarifiant et renforçant la sécurité juridique de l'action internationale des collectivités, notamment suite à la mise en cause de certaines collectivités (jurisprudence Charbonneau contre CG Deux Sèvres 2005 ou Cour administrative d'appel de Douai statuant au contentieux N° 02DA00929 contre le CR Picardie – 2004).

Toutefois, la jurisprudence concerne en majorité le soutien à des associations de solidarité internationale et celle-ci est constante depuis de nombreuses années.

Elle s'est précisée ces derniers temps, notamment avec la décision de justice M Le Pen contre CR Ile de France -2009- et XX contre la ville de Valence – 2012 ou de la CANOL contre le CR Rhône alpes en 2013.

Ce module permet, à partir d'une étude précise de la jurisprudence concernant l'action internationale sur ces dix dernières années, de mieux cerner les contraintes et les possibles dans le subventionnement des associations locales de solidarité internationale.

Intervenant

Yannick LECHEVALLIER
Directeur

Agence COOP DEC Conseil

Date

13 janvier 2014

Horaire :

10h à 11h30

Tarif :

98 € TTC/pers

Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 €

SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G - 30 rue Claude Tillier – 75 012 Paris

Organisme de formation en cours d'enregistrement auprès de la DRTEFP de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél : 01.40.09.20.26